



BOIS-DES-FILION

Vert l'avenir

BILAN PLAN VERT 2024

11 février 2025

Document préparé par :
Joé St-Germain

Moderniser la collecte des déchets

La modernisation de la collecte des déchets a officiellement débuté le 1^{er} janvier 2024. À partir de cette date, chaque unité de logement disposait d'un bac de 120 litres pour la collecte des déchets. Les ménages produisant plus de 120 litres de déchets par deux semaines doivent disposer de ses déchets supplémentaires dans un sac identifié par une Étiquette Surplus d'ordures, laquelle est vendue au coût de 2.00\$ par la Ville.

De plus, le nombre de collectes d'encombrants par secteurs est passé de 26 à 12 par années. En plus d'avoir restreint le nombre de collectes d'encombrants, la Ville a limité les encombrants acceptés aux matériaux qui ne sont pas admissibles à l'écocentre, encourageant ainsi les citoyens à disposer de leurs matières à l'écocentre.

Actions réalisées :

- 1.2.1. Acheter et distribuer des bacs de déchets de 120 litres à l'ensemble des unités de logements unifamiliaux
- 1.2.2. Mettre en place un système de vente d'étiquettes pour les ordures ménagères qui excèdent la limite imposée par le bac de 120 litres
- 1.2.3. Vendre les étiquettes pour les déchets excédentaires dans les bâtiments municipaux
- 1.2.4. Réviser le règlement municipal sur la préparation, collecte et disposition des matières résiduelles
- 1.2.5. Réduire le nombre de collectes des gros encombrants



2 065,43 tonnes de déchets



3 840 étiquettes vendues

Toute l'information sur les étiquettes Surplus d'ordure :

villebdf.ca/moins-cest-mieux-faq





De gauche à droite :

Benoist Latour, conseiller municipal
Ginette Gagné-Stoklosa, conseillère municipale
Gilles Blanchette, maire
Joé St-Germain, coordonnateur en environnement



Agrandir l'écocentre et augmenter le nombre de matières récupérées

Grâce à une subvention de 75 000\$ de Recyc-Québec, un nouveau bâtiment a été érigé sur le site de l'écocentre dans le but d'entreposer les conteneurs de styromousse et de peinture. En plus de ce bâtiment, la subvention a permis à l'écocentre de valoriser de nouvelles matières, soit le plastique 6 (styromousse), les bancs de bébés usagés et les matelas, sommiers et futons.

En plus de cet agrandissement, la Ville s'est dotée d'un nouveau logiciel pour comptabiliser les données de l'écocentre et permettre l'implantation d'un nouveau système de tarification. En effet, depuis janvier 2024, les citoyens de Bois-des-Filion peuvent apporter gratuitement à l'écocentre jusqu'à 5 mètres cubes de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD).

Ensuite, une campagne de sensibilisation a été réalisée avec la firme Erod afin de mettre en valeur l'écocentre et d'encourager les citoyens à venir y porter leurs matières. Sous la thématique « Notre environnement vaut le détour », la campagne a été déployée dans les abribus de la Ville, sur les médias sociaux et sur le site web au cours de l'été 2024. Conçus pour perdurer dans le temps, les visuels de cette campagne devront être aperçus dans la Ville au cours des prochaines années.

Toutes ces mesures ont été mises en place afin d'encourager les citoyens de Bois-des-Filion à disposer de manières responsables de leurs matières, en plus de faciliter l'accès à l'écocentre.

Actions réalisées :

- 1.3.1. Accepter les matelas, sommiers et futons à l'écocentre
- 1.3.2. Permettre aux citoyens de Bois-des-Filion d'accéder gratuitement à l'écocentre
- 1.3.3. Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation concernant l'usage de l'écocentre



11 350
visiteurs à
l'écocentre



119
matelas valorisés



1556,53 tonnes
de matériaux de
CRD valorisés



212 mètres cubes
de styromousse
valorisés



Campagne de promotion de l'écocentre



Agrandissement de l'écocentre



Revalorisation de la styromousse et des matériaux CRD

Mettre en place des mesures de réduction à la source

En janvier 2024, la Ville a démarré l'application du règlement 1026 concernant la distribution d'imprimés publicitaires. Ce règlement a pour objectif de régir la distribution d'imprimés publicitaires sur le territoire de la Ville dans un objectif de préservation de l'environnement.

Depuis l'application de ce règlement, la Ville met à la disposition des citoyens un pictogramme autorisant la distribution d'imprimés publicitaires. Ainsi, les imprimés publicitaires ne sont plus distribués automatiquement aux citoyens, réduisant ainsi les déchets produits dans la Ville.

Action réalisée :

- 1.5.3. Encadrer la distribution d'imprimés publicitaires



Obtenir la certification ICI on recycle +

Le 4 mars 2024, la Ville de Bois-des-Filion a obtenu une attestation du programme ICI on recycle + de Recyc-Québec pour le garage municipal et l'écocentre de la Ville. Ces bâtiments ont été attestés au niveau Mise en œuvre du programme. Ce programme a pour objectif d'honorer les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles.

Action réalisée :

- 1.8.1. Inscrire la Ville de Bois-des-Filion au programme ICI On Recycle +
- 1.8.3. Participer aux activités du programme ICI On Recycle +



Instaurer des mesures d'économie de l'eau potable

Par de la sensibilisation sur nos médias sociaux et dans le Boisé, la Ville de Bois-des-Filion souhaite conscientiser ses citoyens à l'usage excessif d'eau potable sur le territoire québécois. L'objectif de cette sensibilisation est de réduire la quantité d'eau potable utilisée dans la Ville, et ainsi, réduire notre impact sur l'écosystème fragile de la Rivière des Mille-Îles

Actions réalisées :

- 3.1.1. Promouvoir les mesures d'économie d'eau par les citoyens et citoyennes



*Campagne de communication
conjointe avec les villes de
Rosemère et Lorraine*

Réduire l'impact environnemental des événements organisés par la Ville

La Ville de Bois-des-Filion a mis plusieurs mesures en place pour réduire son impact environnemental lors des grands événements organisés par la Ville, tels que la fête Nationale et la fête de la Famille. Notamment, une station d'eau potable est présente lors de nos grands événements, permettant ainsi aux citoyens de remplir leurs bouteilles d'eau sur place. Cela aide aussi à réduire les bouteilles d'eau à usage unique, et par le fait même, nos déchets.

De plus, lors des festivités de la fête Nationale, les ustensiles et la vaisselle fournie par les Foodtrucks présents étaient tous compostables. Quant aux boissons alcoolisées, elles étaient servies dans des verres réutilisables (écocup).

Actions réalisées :

- 5.1.1. Réduire les déchets produits lors des événements
- 5.1.6. Louer une station d'eau potable événementielle lors de chaque événement organisé par la Ville



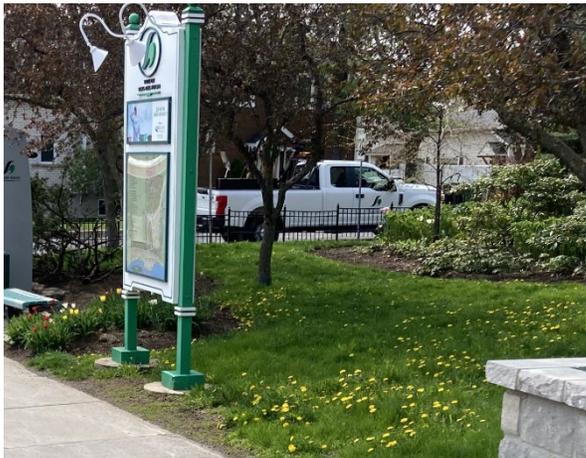
Adopter des mesures de gestion différenciée des parcs et espaces verts

La Ville de Bois-des-Filion attend désormais la fin de la période de floraison des pissenlits avant de procéder à la tonte des gazons dans ses parcs et espaces verts. Cette action permet de laisser place aux pissenlits, qui sont source de pollen et de nectar pour les pollinisateurs. Il s'agit donc d'un geste ayant un impact positif pour les insectes pollinisateurs, dont la présence est en déclin au Québec.

En plus de laisser place aux pissenlits, la Ville de Bois-des-Filion a semé des prés fleuris dans des lieux stratégiques de la Ville. Notamment, un pré fleuri attirant les papillons, abeilles et oiseaux a été aménagé sur la bande riveraine du parc Riverain, de même que sur le long de la clôture donnant accès au Ravin par l'avenue de la Haute-Rive.

Actions réalisées

- 6.1.2. Cesser de tondre le gazon des parcs et espaces verts avant la fin de la période de floraison des pissenlits afin d'aider les pollinisateurs
- 6.1.3. Opter pour les prés fleuris naturels dans des lieux stratégiques de la Ville pour attirer les pollinisateurs



Protéger l'écosystème de la rivière des Mille-Îles

Le samedi 7 septembre 2024, plusieurs élus ont pris part à une corvée de nettoyage des rives de la rivière des Mille-Îles avec une vingtaine de membres de la Ligue des cadets de l'air du Canada et des membres de l'organisme Mission 1000 Tonnes.

Durant plusieurs heures, ils ont sillonné les rives de la rivière à partir du parc Riverain pour ramasser des déchets qui s'y étaient accumulés. Une centaine de kilos de déchets ont été récupérés lors de cette journée.

Actions réalisées

- 6.2.2. Réaliser une corvée de nettoyage annuelle sur les berges de la Rivière des Mille-Îles.
- 6.2.3. Respecter les normes environnementales de rejet dans Rivière des Mille-Îles
- 6.2.4. Diminuer les rejets d'eaux usées dans la Rivière des Mille-Îles



De gauche à droite :

Gilles Blanchette, maire
Odette Filion, conseillère municipale
Benoist Latour, conseiller municipal
Denis Poirier, conseiller municipal
Denis Bourgeois, conseiller municipal
Représentant de la Mission 1000 tonnes

Réduire l'impact environnemental des aménagements paysagers de la Ville

La Ville de Bois-des-Filion remplace progressivement ses plates-bandes de fleurs annuelles pour opter plutôt pour des vivaces. Les vivaces indigènes sont adaptées à la rigueur des hivers québécois, de même qu'à la biodiversité locale. De plus, en remplaçant les fleurs annuelles par des vivaces, la Ville sauve des coûts liés à l'achat et à l'entretien des fleurs, en plus de réduire les émissions de GES liés à la culture et au transport des plantes annuelles.

Action réalisée

- 6.3.2. Réduire l'utilisation de fleurs annuelles dans les aménagements et opter pour les vivaces et les arbustes

Miser sur la gestion durable de la foresterie urbaine

Au parc de la berge Perron, l'ensemble des végétaux utilisés dans les plates-bandes sont des végétaux indigènes qui favorisent une biodiversité végétale. Ces végétaux indigènes, adaptés au climat du Québec, nécessitent peu d'entretien puisqu'ils sont faits pour prospérer au Québec. Les aménagements paysagers de la plupart des ronds-points de la Ville sont aussi composés de vivaces indigènes au Québec. L'équipe en horticulture est très sensible à la diversité arboricole et végétale.

Actions réalisées

- 6.4.1. Utiliser des espèces indigènes et des plantes sauvages dans l'aménagement horticole des parcs et espaces verts
- 6.4.2. Favoriser la diversité arboricole lors des nouvelles plantations ou les plantations d'arbres de remplacement



Favoriser l'agriculture urbaine à Bois-des-Filion

Le 21 mars 2024, l'organisme Compost Ste-Anne a octroyé une subvention de 10 000\$ à la Ville de Bois-des-Filion afin qu'elle réalise un projet de jardin communautaire. Il n'en fallait pas plus pour que la Ville mette la main à la pâte et débute les travaux au parc Omer-Roy pour mettre en place son tout premier jardin communautaire.

La période d'inscriptions, ouverte du 22 avril au 6 mai 2024, a suscité un engouement monstre dans la municipalité. Au total, 73 ménages se sont inscrits pour obtenir un espace de jardinage dans le nouvel aménagement du parc Omer-Roy, outrepassant les attentes de la Ville !

Érigé en un temps record, ce jardin de bacs surélevés a permis à 12 ménages de cultiver des légumes, petits fruits, fleurs et fines herbes tout au long de la période estivale, permettant ainsi à ces familles d'approvisionner leur frigo en aliments frais et locaux.

Rappelons que l'agriculture urbaine est une belle façon de réduire notre empreinte carbone en encourageant une alimentation locale, en plus de favoriser le renforcement des liens communautaires.

Action réalisée :

- 6.7.1. Mettre en place un jardin communautaire accessible aux citoyens



inscriptions au jardin communautaire



ménages ont une place au jardin



De gauche à droite :

Gilbert Guérette, conseiller municipal
Ginette Gagné-Stoklosa, conseillère municipale
Gilles Blanchette, maire



Sensibiliser la population à la présence d'animaux sauvages sur le territoire

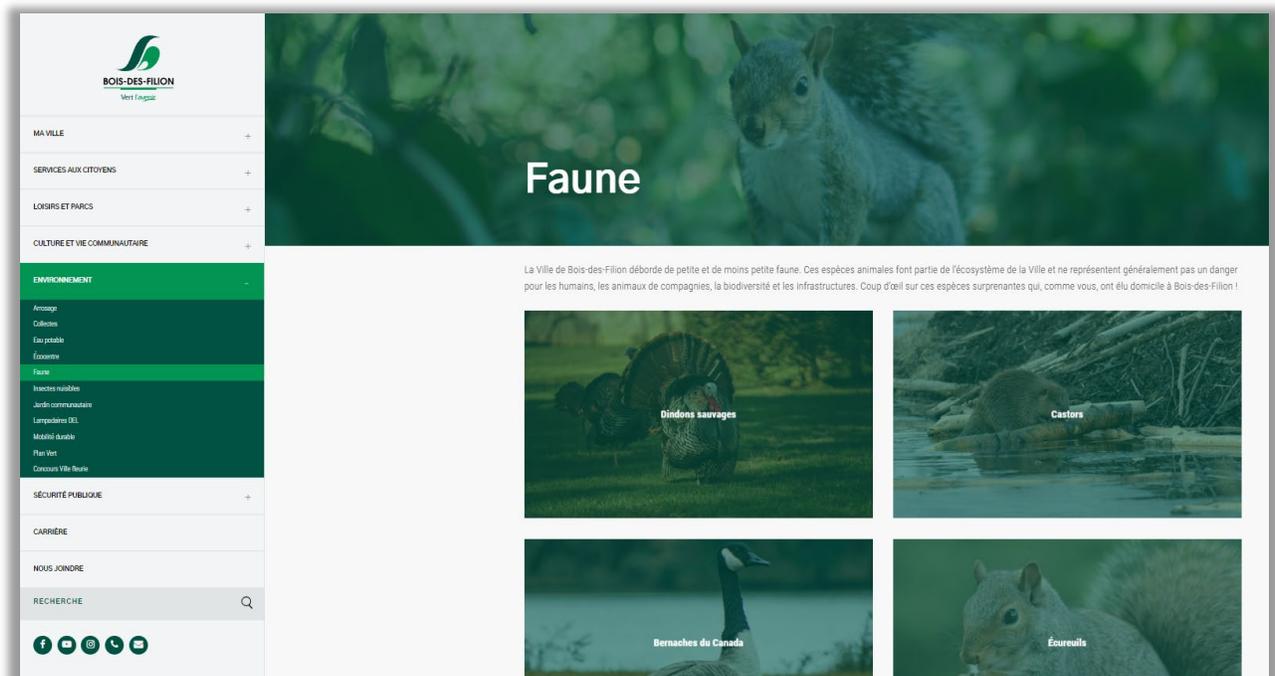
Au cours des prochaines années, la Ville de Bois-des-Filion devra s'adapter à la présence d'animaux sauvages sur son territoire. En effet, les effets des changements climatiques en Amérique du Nord ont notamment pour conséquence de modifier le territoire habité par les dindons sauvages. On en observe donc de plus en plus dans le sud du Québec, dont à Bois-des-Filion.

Afin de sensibiliser la population aux comportements à adopter en présence d'animaux sauvages, la Ville a élaboré une section portant sur la Faune urbaine. On y retrouve plusieurs informations utiles sur les animaux couramment observés à Bois-des-Filion : dindons sauvages, bernaches du Canada, renards roux, castors, etc.

De plus, en participant au mois de mai sans tonte, la Ville souhaite sensibiliser les citoyens au rôle des pollinisateurs et à l'importance de ces derniers pour la biodiversité. Un texte de sensibilisation au rôle des pollinisateurs a aussi été rédigé et sera publié dans le Boisé du printemps 2025, en plus de se retrouver sur le site web de la Ville.

Actions réalisées :

- 9.1.1. Sensibiliser les citoyens et citoyennes à la présence d'animaux sauvages sur le territoire
- 9.1.3. Sensibiliser les citoyens et citoyennes sur le rôle des pollinisateurs



Embaucher une Patrouille verte pour les opérations de sensibilisation à l'environnement

La Ville de Bois-des-Filion a procédé à l'embauche de sa première Patrouille verte pour la période estivale 2024.

Au cours de son mandat, la Patrouille a procédé à l'inspection des bacs de déchets, recyclage et matières organiques des citoyens de la Ville. Des accroche-portes informatifs ont été distribués aux citoyens qui contrevenaient aux règlements de la Ville en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, principalement en ce qui a trait au tri. Ces accroche-portes ont permis de sensibiliser les citoyens aux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles ; en recevant un accroche-porte, le citoyen pouvait prendre connaissance d'une problématique en lien avec la gestion des déchets.

En plus des inspections de bacs, la Patrouille verte a aussi rédigé des articles de sensibilisation à l'environnement pour la revue municipale "Le Boisé". Elle a aussi produit des guides pratiques pour aider les différents services de la Ville à intégrer de bonnes pratiques environnementales à leurs activités courantes.

Actions réalisées :

- 10.1.1. Embaucher une Patrouille verte pour la période estivale
- 10.1.2. Assurer une présence de la Patrouille verte lors des événements majeurs de la ville tenus lors de la période estivale
- 10.1.4. À travers le porte à porte, sensibiliser les citoyens et citoyennes aux enjeux environnementaux de la Ville et aux actions environnementales mises en œuvre par la Ville

Intégrer les critères d'écoresponsabilités aux bilans de la Ville

Une section compilant les bons coups en environnement se trouve dans le bilan annuel de la Ville. On y trouve des statistiques à propos de la gestion des matières résiduelles, de même qu'en lien avec l'utilisation de l'écocentre.

Action réalisée :

- 11.3.2. Intégrer une section sur l'écoresponsabilité au bilan annuel de la Ville

Conclusion

Au total, pour la première année du Plan Vert 2024-2028, 28 actions ont été réalisées sur les 98 se trouvant dans le Plan Vert, soit un pourcentage de 28,5%.



28.5 %

Pourcentage de complétion du Plan Vert